DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE DE CAUSSE et DIEGE 12700

Tél .05 65 64 66 47 Fax. 05 65 64 67 04

Email: mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Avenant à un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Entre

La commune de Causse et Diège, représentée par son Maire, Serge MASBOU; et dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 04 août 2014, ci-après désignée « la collectivité employeur »,

Et

Monsieur Arthur AVRIL, né le 05 juillet 1990 à LE CHESNAY, Yvelines, domicilié à « le Bourg » 12260 SALLES-COURBATIES, le co-contractant,

Vu le contrat en date du 12 mars 2020 référencé 2020-12 conclu entre la commune de Causse-et-Diège, représentée par Monsieur Serge MASBOU, Maire d'une part et Monsieur Arthur AVRIL d'autre part ;

Article Unique: le contrat de travail signé le 12 mars 2020 entre Monsieur Arthur AVRIL et la commune de Causse-et-Diège est reconduit pour une nouvelle durée de quatre mois, soit du 17 septembre 2020 jusqu'au 16 janvier 2021 inclus

Fait en double exemplaire à Causse et Diège le 12 septembre 2020

Serge MASBOU, Maire

Le co-contractant,

Le Maire.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.